

La santé recherchée

Bulletin d'information sur l'état de santé de la population nord-côtière

Volume 1 Numéro 4

Décembre 2002



Le suicide chez la population nord-côtière 1990 à 1999

Quelques remarques méthodologiques

Les données sur le suicide peuvent être obtenues à partir de deux sources : le fichier des décès et le fichier du Bureau du coroner. Depuis plusieurs années, l'Institut de la statistique du Québec (anciennement le Bureau de la statistique du Québec) et le Bureau du coroner collaborent afin que soit inclus dans le fichier des décès le plus grand nombre de cas soumis aux coroners.

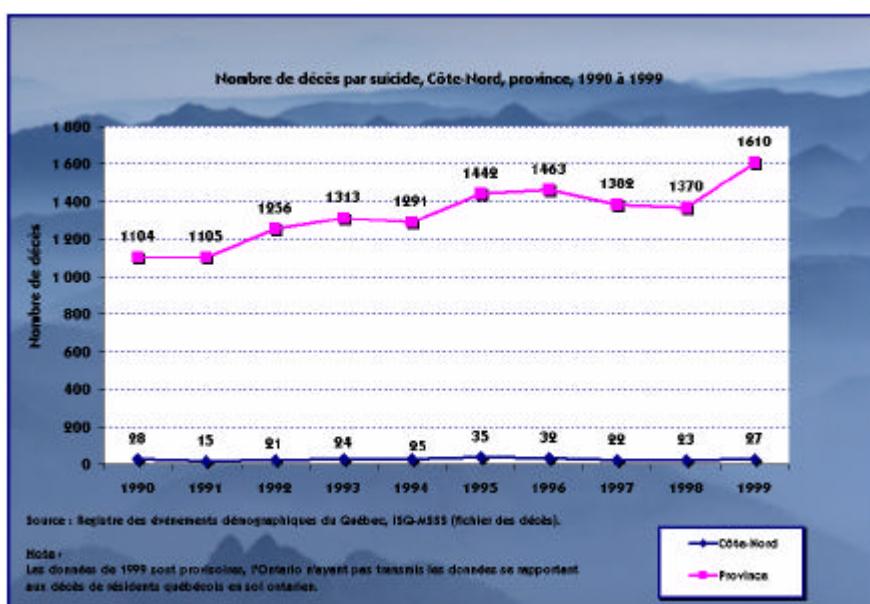
Le fichier des décès permet de suivre le phénomène du suicide sur une plus longue

période que les données du coroner. Par contre, les données du coroner fournissent plus d'informations sur les circonstances de l'événement, les moyens utilisés et l'endroit où s'est produit l'événement.

Les statistiques

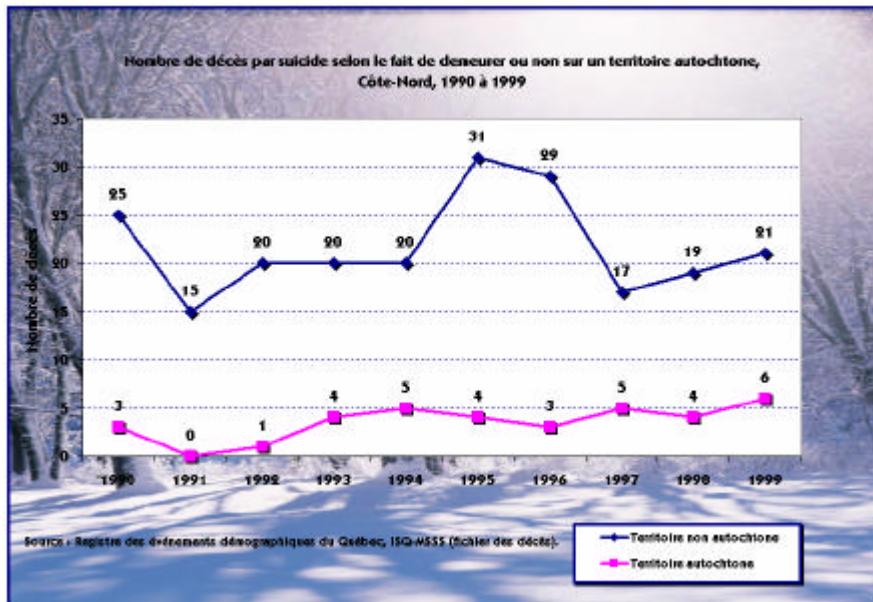
Durant les années 90, on a observé 25 suicides chez la population nord-côtière en moyenne annuellement.

De 1990 à 1999, le nombre de suicides ne cesse d'augmenter au Québec. Sur la Côte-Nord, celui-ci a plutôt évolué en dent de scie, oscillant entre 15 et 35 suicides par année.



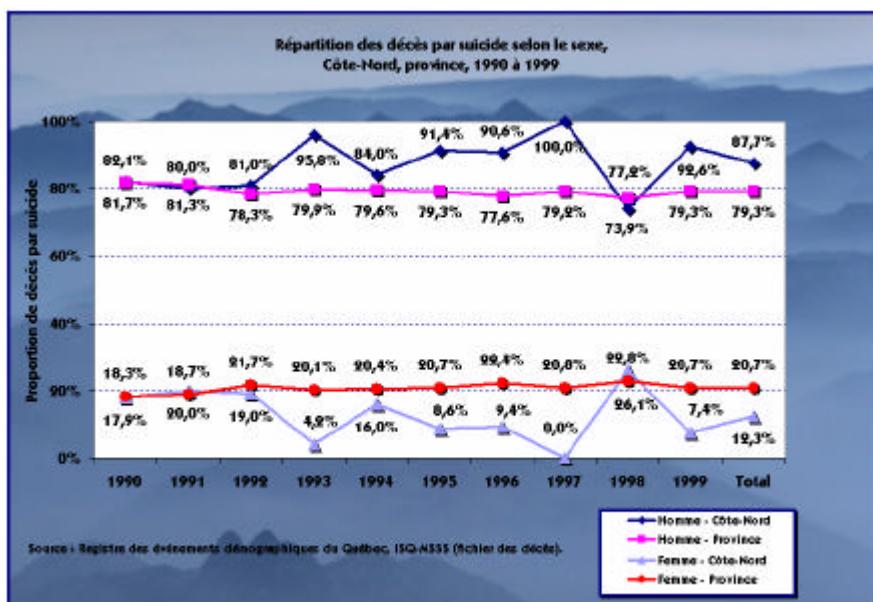
Sur les 25 cas relevés annuellement en moyenne chez la population nord-côtière, trois d'entre eux concernent plus spécifiquement des personnes vivant dans des communautés amérindiennes (12 % des décès par suicide).

De 1990 à 1999, le nombre de suicides enregistré dans les territoires autochtones n'a pas beaucoup fluctué, contrairement à celui observé chez la population vivant hors réserve.



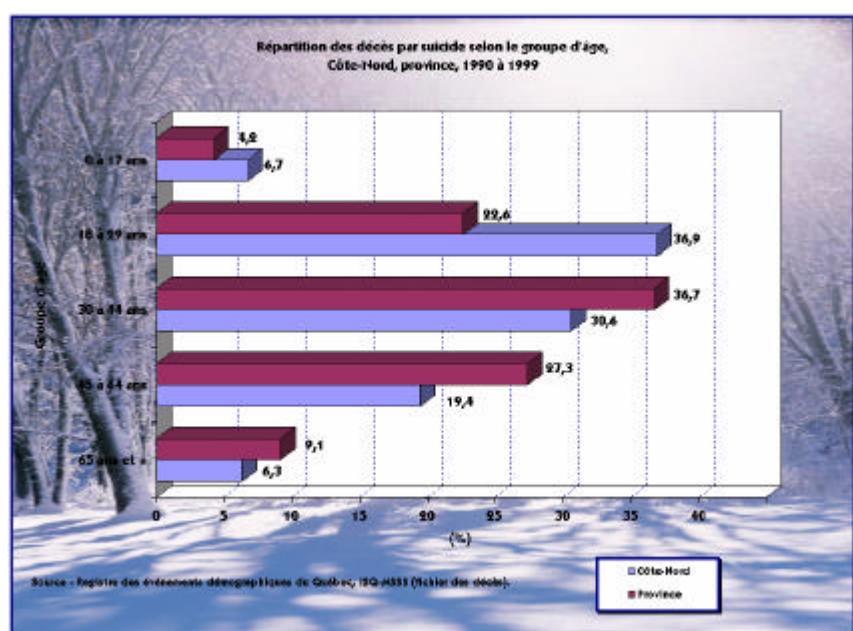
Sur la Côte-Nord et dans l'ensemble du Québec, la plupart des suicides touchent la population masculine. Ce phénomène est stable dans le temps.

Sur le territoire nord-côtier, la proportion de décès par suicide affectant les hommes est toutefois plus élevée qu'au niveau provincial (87,7 % c. 79,3 %).



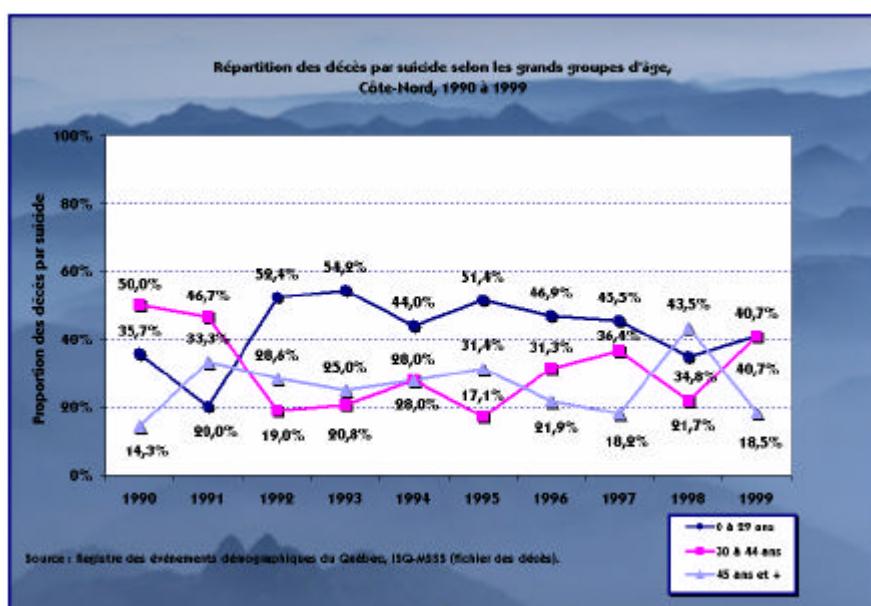
Chez la population nord-côtière, les jeunes sont particulièrement touchés par le suicide. De 1990 à 1999, plus de quatre décès par suicide sur dix (43,6 %) touchent des

personnes âgées de moins de 30 ans. Au Québec, cette proportion est nettement inférieure (26,8 %).



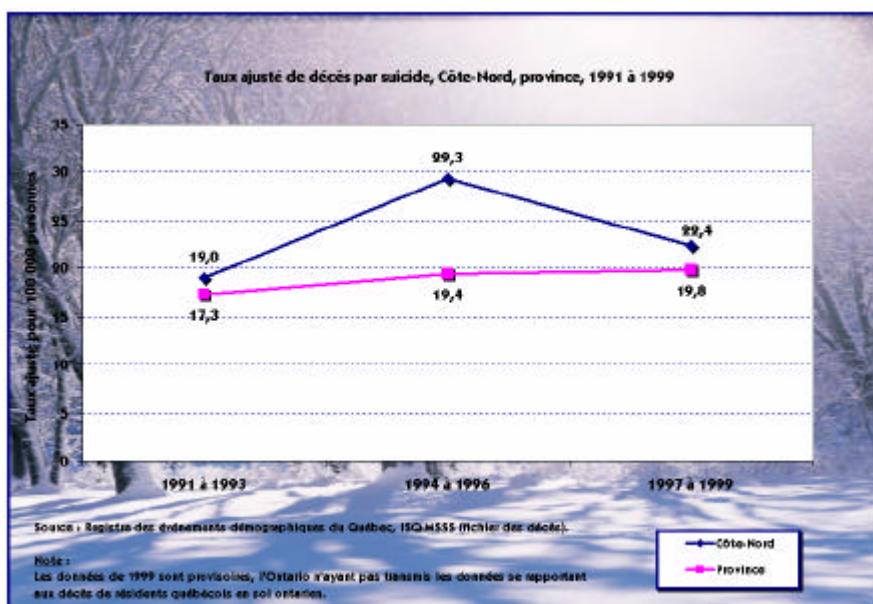
Sur le territoire nord-côtier, la forte proportion des décès par suicide observée chez les

jeunes âgés de moins de 30 ans est un phénomène relativement stable dans le temps.



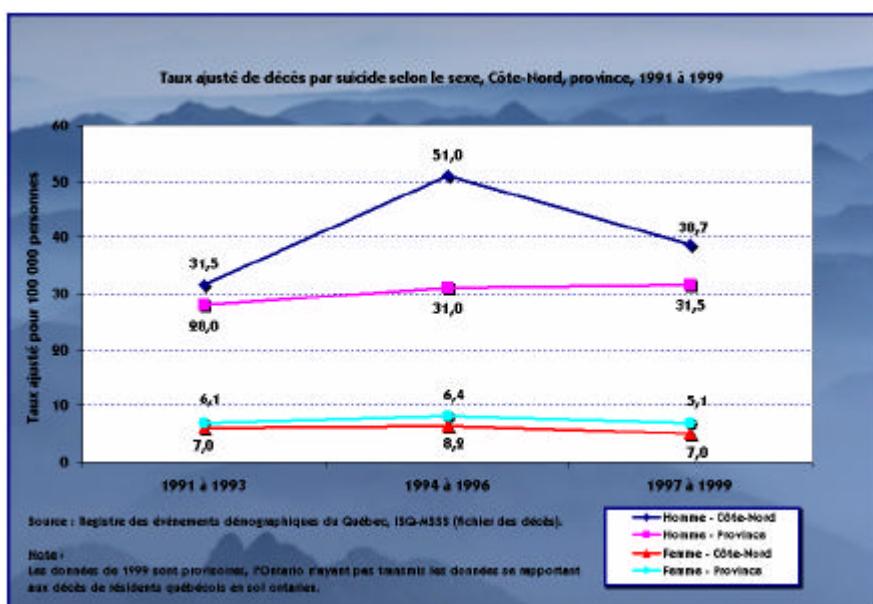
Pour la période 1997 à 1999, le taux de décès par suicide chez la population nord-côtière est comparable à celui de l'ensemble de la province (22,4 décès pour 100 000 personnes comparativement à 19,8 décès).

De 1994 à 1996, le taux de décès par suicide était alors supérieur sur la Côte-Nord (29,3 décès pour 100 000 personnes comparativement à 19,4 décès au Québec).



En ce qui a trait au taux de décès par suicide observé pour la période 1994 à 1996, ce ne sont pas les Nord-Côtiers mais plutôt les Nord-Côtiers qui se démarquent de leurs

homologues à l'échelle provinciale (51 décès pour 100 000 hommes comparativement à 31 décès).



Des orientations et un plan d'action à l'échelle nord-côtière

La Stratégie québécoise d'action face au suicide «**S'entraider pour la vie!**» lancée par le ministère de la Santé et des Services sociaux en février 1998 a été, pour la Côte-Nord, une grande source d'inspiration et d'influence pour se doter d'orientations régionales face au suicide et pour identifier des moyens pour en assurer l'actualisation.

Face à l'importance de cette problématique dans la région, un comité de travail a d'abord été formé puis, à l'automne 1998, ce dernier entreprenait une consultation régionale auprès des différents milieux touchés par la problématique du suicide. Cette démarche visait à produire un état de situation sur le sujet, à présenter les services offerts dans la région ainsi qu'à identifier les principales améliorations à apporter aux interventions. Le comité a également effectué une analyse des comportements suicidaires sur la Côte-Nord. Mentionnons, par ailleurs, que dans le cadre de tous ces travaux, le Centre de prévention du suicide Côte-Nord a joué un rôle de leader de premier plan compte tenu de son expertise en termes de prévention, d'intervention et de formation.

Le 21 juin 2000, le conseil d'administration de la Régie régionale adoptait le plan d'action relatif au suicide 2000-2005. Les 27 objectifs retenus dans le plan d'action visent à mettre en place les services nécessaires pour stabiliser, voire diminuer les taux de décès par suicide, venir en aide aux personnes suicidaires ainsi qu'à leurs proches et favoriser un maillage entre les différents acteurs intersectoriels concernés par cette problématique.

Ce plan d'action quinquennal accorde une attention particulière à trois clientèles, soit :

- ↳ la population;
- ↳ les partenaires particulièrement vulnérables, à savoir : la personne suicidaire, les proches d'une personne suicidaire et les personnes endeuillées;
- ↳ les intervenants de divers réseaux concernés.

Précisons que depuis son adoption, le plan d'action a été largement diffusé auprès de différentes instances pour une meilleure appropriation. Les communautés autochtones ont été invitées à s'en inspirer au besoin.

Enfin, à l'automne 2001, un comité aviseur intersectoriel a été mis en place par la Régie régionale afin de coordonner l'actualisation du plan d'action, ainsi que de favoriser l'adhésion, la mobilisation et la concertation entre les différents acteurs concernés par la problématique.

Le comité aviseur intersectoriel est composé de représentants provenant de diverses organisations : Centre de prévention du suicide Côte-Nord, CLSC et centres de santé, centres hospitaliers, Département régional de médecine générale, Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord, Sûreté du Québec, clergé, Services correctionnels, Solidarité sociale, ministère de l'Éducation, Services sociaux autochtones, Centre de santé de Betsiamites, Centre de santé de Maloténam, représentante de la clientèle affectée par le suicide, Régie régionale de la santé et des services sociaux.



Cette année, une étude dont l'objectif est de dresser un profil des personnes décédées par suicide sur la Côte-Nord a été amorcée. Cette étude veut également faire la lumière sur les circonstances qui ont entouré chaque décès. Les conclusions de ce travail permettront de mieux agir sur les facteurs de risque et, par conséquent, de réaliser des activités de prévention encore plus efficaces dans ce secteur.

Maria Fortin
Agente de planification et de programmation
Michel Des Roches
Agent de recherche
Régie régionale Côte-Nord

Pour plus d'informations, contactez :

→ Michel Des Roches

☎ (418) 589-9845

✉ Michel_DesRoches@sss.gouv.qc.ca
 Lotus Notes : Michel_DesRoches/RR/Reg09/SSSS
Comité de rédaction

✉ Suzan Bélanger

Traitement de texte et mise en page

✉ Nicole Boudreau

Chef du service en connaissance, surveillance,
 recherche et évaluation

✉ Raynald Cloutier, m.d.

Directeur régional de la santé publique
 et des affaires médicales

✉ Robert Léveillé

Service des communications

Disponible sur le site internet de la Régie régionale :

 www.rssss09.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
 ISSN 1703-4620



Ouvrages consultés

MARTEL, Gabrielle. *Plan d'action régional relatif au suicide 2000-2005*. Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, Baie-Comeau, 2000, 103 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Surveillance de la mortalité au Québec : 1977-1998*, Québec, mars 2001, 253 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *S'entraider pour la vie*, Québec, 1998, 94 p.

PAGEAU, Michel et collaborateurs. *Le portrait de santé – Le Québec et ses régions*. Institut national de santé publique du Québec, Québec, 2001, 432 p.

